



Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 28 février au 6 mars 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

*Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des
ministères sociaux par le CRDM.*

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Travailleur handicapé	Arrêté du 3 mars 2026 portant application du décret n° 2025-1294 du 24 décembre 2025 relatif aux dépenses déductibles de la contribution annuelle due au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
APLD-R	Décret n° 2026-158 du 4 mars 2026 portant modification du taux horaire minimum de l'allocation d'activité partielle de longue durée rebond

Formation professionnelle - Apprentissage

Titre professionnel	Arrêté du 19 février 2026 relatif au titre professionnel de dessinateur projeteur en béton armé
Opérateur de compétence	Décret n° 2026-133 du 27 février 2026 relatif à l'encadrement des frais de gestion, d'information et de missions des opérateurs de compétences Décret n° 2026-134 du 27 février 2026 relatif aux modalités de plafonnement des frais de gestion, d'information et de mission des opérateurs de compétences

Santé et Sécurité au travail

Santé au travail / Travailleurs agricoles	Décret n° 2026-151 du 3 mars 2026 relatif à des simplifications en matière de santé au travail des travailleurs agricoles Décret n° 2026-152 du 3 mars 2026 relatif aux modalités de détermination de l'effectif de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail des services de santé en agriculture
--	---

Enquêtes – Statistiques

	RAS
--	-----

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

RAS

Budget de l'Etat – Finances

BOP 138, 220, 354

[Arrêté du 25 février 2026](#) portant ouverture de crédits d'attributions de produits

BOP 155, 220

[Arrêté du 25 février 2026](#) portant ouverture de crédits de fonds de concours

Concours- Examens

INSP

[Arrêté du 26 février 2026](#) portant nomination pour la voie générale du président et des membres du jury du concours externe et du deuxième concours externe d'entrée à l'Institut national du service public de 2026

[Arrêté du 26 février 2026](#) portant nomination pour la voie générale du président et des membres du jury du concours externe spécial réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat d'entrée à l'Institut national du service public de 2026

[Arrêté du 26 février 2026](#) portant nomination pour la voie « Orient » du président et des membres du jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public de 2026

[Arrêté du 26 février 2026](#) portant nomination pour la voie générale du président et des membres du jury du concours interne d'entrée à l'Institut national du service public de 2026

[Arrêté du 26 février 2026](#) portant nomination pour la voie générale du président et des membres du jury du troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public de 2026

Nominations

IRA - Nantes

[Arrêté du 2 mars 2026](#) portant nomination au conseil d'administration de l'institut régional d'administration de Nantes (plusieurs nominations)

Négociation collective

[Arrêté du 24 février 2026](#) modifiant l'arrêté du 18 juin 2021 portant nomination à la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle et des sous-commissions constituées en son sein - M. Xavier GEOFFROY / M. Armand de BERNIERES

CPC

[Arrêté du 24 février 2026](#) portant nomination à la commission professionnelle consultative « Services aux entreprises » - Mme Hien TRAN

DEETS - Mayotte

[Arrêté du 26 février 2026](#) portant nomination sur l'emploi de directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Mayotte - Mme Nafissata MOUHOUDHOIRE

IRA

[Arrêté du 26 février 2026](#) portant nomination aux conseils d'administration des instituts régionaux d'administration de Bastia, Lille, Lyon et Metz

Circulaires

RAS

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

**Congé sans solde /
Congé de maternité /
Indemnité journalière de
sécurité sociale**

Une salariée en congé pour création d'entreprise non rémunérée au moment du début de son congé de maternité peut bénéficier des indemnités journalières de sécurité sociales même si elle n'exerce aucune activité salariée effective à cette date. En effet, les conditions d'ouverture du droit aux IJSS maternité s'apprécient au début du neuvième mois avant la date présumée de l'accouchement. C'est ce que précise la Cour de cassation dans un arrêt publié du 8 janvier 2026.

[Cass. civ. 2, 8 janvier 2026, n° 23-18.142](#)

AEF, 4 mars 2026

**Contrôle de la
surveillance numérique
des salariés dans les
entrepôts d'Amazon**

Il n'y a parfois pas besoin d'un système d'intelligence artificielle ultra sophistiqué pour mettre en place une redoutable surveillance des personnes ; constat qui n'a pas échappé à la CNIL lorsqu'elle a sanctionné la société Amazon Logistique France pour la mise en place d'un système de surveillance numérique des salariés particulièrement intrusif dans ses entrepôts. Or, par sa décision du 23 décembre 2025, le Conseil d'État tempère l'élan initié par la CNIL.

[CE 23 déc. 2025, n° 492830](#)

Dalloz, 4 mars 2026

**Transmission de courrier
d'un salarié à un
syndicat / Atteinte à la
vie privée**

Une DRH transmet à un syndicat le courrier qu'une salariée a adressé à son employeur, sans son accord et sans cacher son adresse. Invoquant une atteinte à sa vie privée, le salarié peut-il réclamer des dommages et intérêts ? Oui, répond la Cour de cassation dans un arrêt du 11 février 2026. L'adresse du salarié relève de sa vie privée.

[Cass. soc., 11 février 2026, n° 24-18.087](#)

AEF, 2 mars 2026

Contrat de travail

**Contrat de VRP / Action
en requalification**

L'action en requalification du contrat de VRP en contrat de travail de droit commun relève du régime de prescription prévu par l'article L. 1471-1 du Code du travail relatif à l'exécution du contrat de travail. Le point de départ du délai de prescription est la date à laquelle la relation contractuelle a cessé.

[Cass. soc., 18 févr. 2026, no 24-18.815 FS-B](#)

	LSQ – jurisprudence hebdo, 3 mars 2026 Dalloz, 6 mars 2026
Transfert d'entreprise / Le barème d'indemnisation s'applique au licenciement privé d'effet	Il résulte de l'article L. 1224-1 du code du travail, interprété à la lumière de la directive 2001/23/CE du Conseil du 12 mars 2001, que le salarié licencié à l'occasion du transfert de l'entité économique dont il relève, et dont le licenciement est ainsi dépourvu d'effet, peut, à son choix, demander au repreneur la poursuite du contrat de travail ou demander à la société qui l'a licencié réparation du préjudice résultant de la rupture. Lorsque la perte d'emploi résulte à la fois de l'ancien employeur, qui a pris l'initiative d'un licenciement dépourvu d'effet, et du nouvel exploitant, qui a refusé de poursuivre le contrat de travail ainsi rompu, le salarié peut diriger son action contre l'un ou l'autre, sauf un éventuel recours entre eux. Soc. 21 janv. 2026, F-B, n° 24-21.142 Dalloz, 5 mars 2026
Clause de souplesse / Intérim	Amenée pour la première fois à se prononcer sur les conditions de mise en œuvre des clauses dites «de souplesse» permettant d'avancer ou de reporter le terme d'un contrat de mission, la Cour de cassation exclut, dans un arrêt du 18 février, tout renouvellement du contrat durant la période de report qui en résulte. Ces deux modes de prolongation du contrat de mission ne sauraient se cumuler. Cass. soc., 18 févr. 2026, no24-21.575 FS-B LSQ, 5 mars 2026
Travail temporaire / Régime de la requalification / Groupement d'employeur	La sanction de la requalification en CDI prévue en cas de recours irrégulier à l'intérim ne s'étend pas aux périodes de mise à disposition par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs. C'est ce que précise pour la première fois la Cour de cassation dans un arrêt du 18 février, refusant d'analyser en une unique relation de travail globale les mises à disposition successives réalisées par un même salarié auprès de la même entreprise utilisatrice selon ces deux modalités. Cass. soc., 18 févr. 2026, no24-16.234 FS-B LSQ, 3 mars 2026
Relations collectives du travail	
RS au CSE / Etablissement de moins de 300 salariés / Entreprise d'au moins 300 salariés	Le délégué syndical n'est de droit représentant syndical au comité social et économique que dans une entreprise de moins de 300 salariés et dans ses établissements. Dès lors, la désignation d'un salarié qui n'est pas délégué syndical comme représentant syndical au CSE dans un établissement de moins de 300 salariés est régulière dès lors que l'entreprise a au moins 300 salariés. C'est ce que confirme la Cour de cassation dans un arrêt du 4 mars 2026. Cass. soc., 4 mars 2026, n° 25-17.467 AEF, 5 mars 2026
Contestation des désignations des membres des commissions du CSE	La contestation des désignations des membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail [et de commissions supplémentaires au sein du CSE], qui sont désignés par le comité social et économique parmi ses membres pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus, doit être formée devant le tribunal judiciaire statuant sur requête, les parties étant dispensées de constituer avocat. Cass. soc., 11 févr. 2026, no 24-60.197 F-B LQS - jurisprudence Hebdo, 3 mars 2026 Dalloz, 3 mars 2026
Durée du travail	
Modification des horaires de travail	La nouvelle répartition de l'horaire de travail [ayant] pour effet de priver le salarié du repos dominical constitue une modification du contrat de travail qui ne peut lui être imposée sans son accord exprès.

	Cass. soc., 4 févr. 2026, no 24-17.033 F-D LQS - jurisprudence Hebdo, 3 mars 2026
Enseignant du supérieur / Décompte des jours de congés	Le tribunal administratif de Nantes, dans une décision rendue le 24 février 2026, enjoint à Nantes université d'abroger une délibération de 2018 sur le décompte des jours de congé maladie ordinaire des enseignants et enseignants-chercheurs, donnant ainsi raison aux organisations syndicales. Nantes université applique une méthode dite "proportionnelle" de déduction forfaitaire du service annuel d'enseignement pour chaque journée de service non fait, au motif d'un congé de maladie ordinaire. Elle a prévu de changer de méthode à compter de septembre 2026, en se référant aux tableaux de service. TA de Nantes, Décision du 24 février 2026 (non disponible ce jour) AEF, 3 mars 2026
Santé et sécurité au travail	
Footing pendant le service / Rattachement de l'accident au service	La blessure d'un policier pendant une séance de sport organisée pendant qu'il était en service ne peut être détachée du service du seul fait que cette séance n'avait pas été inscrite dans un calendrier prévisionnel d'entraînement et que les conditions d'entraînement n'avaient pas été vérifiées par un animateur ou un moniteur en activités physiques, en méconnaissance d'une instruction du ministre de l'Intérieur relative à l'organisation de la formation continue aux activités physiques et professionnelles des policiers. C'est ce que retient le Conseil d'État dans une décision du 3 mars 2026. Conseil d'État, 3 mars 2026, n° 499400 AEF, 6 mars 2026
Discrimination	
AME / Refus discriminatoire de soigner	Un médecin ne peut refuser de soigner un bénéficiaire de l'AME au motif qu'il ne dispose pas des feuilles de soins nécessaires à la consultation dispensée d'avance des frais, ni conditionner la délivrance des soins à l'exigence que le bénéficiaire fasse l'avance des frais. Ces justifications caractérisent un refus de soin discriminatoire interdit par la loi, retient le Conseil d'État le 27 février 2026. Il annule les décisions de la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins qui n'avaient pas retenu de manquements déontologiques à l'encontre de deux médecins et prononce un blâme. Conseil d'État, 27 février 2026, n° 501961 Conseil d'État, 27 février 2026, n° 501956 AEF, 5 mars 2026
Harcèlement moral / Examen de l'ensemble des éléments invoqués	Pour se prononcer sur l'existence d'un harcèlement moral, il appartient au juge d'examiner l'ensemble des éléments invoqués par le salarié, en prenant en compte les documents médicaux éventuellement produits, et d'apprécier si les faits matériellement établis, pris dans leur ensemble, laissent supposer l'existence d'un harcèlement moral au sens de l'article L. 1152-1 du Code du travail. Dans l'affirmative, il revient au juge d'apprécier si l'employeur prouve que les agissements invoqués ne sont pas constitutifs d'un tel harcèlement et que ses décisions sont justifiées par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement. Cass. soc., 4 févr. 2026, no 24-21.324 F-D LSQ – jurisprudence hebdo, 3 mars 2026
Entreprise en difficulté / Économie	
Déclaration de créance déjà admise en vue de son actualisation	Un créancier peut déclarer à nouveau sa créance dans la seconde procédure collective de son débiteur afin de l'actualiser. Dans ce cas seuls, les éléments non admis dans la première procédure sont soumis à la procédure de vérification des créances.

	Cass. com., 4 févr. 2026, n° 24-21.341, n° 51 B Elnet, 4 mars 2026
Suspension du délai de prescription des cotisations de sécurité sociale	La période contradictoire – au cours de laquelle est suspendu le délai de prescription des cotisations de sécurité sociale – est close à la date d’envoi de la réponse aux observations formulées par la personne contrôlée à la suite de la lettre d’observations. Civ. 2e, 29 janv. 2026, F-B, n° 23-14.671 Dalloz, 4 mars 2026
Déréférencement d’organisme de formation / Usurpation de CPF	Croissance anormale du chiffre d’affaires, anomalies dans les connexions à la plateforme, temps très court entre les inscriptions et les validations des formations, absence de justificatifs d’assiduité ou de locaux : tel est le faisceau d’indices qui a conduit la Caisse des dépôts et consignations, approuvée le 29 janvier 2026 par le tribunal administratif de Lyon, à déréférencer un organisme de formation en raison d’un schéma de fraude fondé sur l’usurpation de comptes personnels de formation de tiers et leur inscription à leur insu à des formations organisées par la société. Tribunal administratif de Lyon, 27 janvier 2026, n° 2304557 (non disponible ce jour) AEF, 3 mars 2026
Recours en matière disciplinaire / Droit à un procès équitable	L’arrêt d’appel qui prononce une interdiction temporaire d’exercer à l’encontre d’un professionnel doit constater que la personne poursuivie ou son avocat a été entendu à l’audience et a pu avoir la parole en dernier. Cass. com., 4 févr. 2026, n° 24-21.330, n° 49 B Elnet, 3 mars 2026
Non-convocation du débiteur dessaisi à l’audience d’adjudication de son bien / Absence d’excès de pouvoir	Lorsque l’ordonnance du juge-commissaire autorisant la vente aux enchères est passée en force de chose jugée à l’égard du débiteur, le liquidateur exerce seul les droits et actions concernant le patrimoine de ce dernier qui n’a pas été appelé à l’audience d’adjudication. Cass. 2 civ., 5 févr. 2026, n° 23-11.503, n° 124 B Elnet, 2 mars 2026
Administration / Fonction publique	
Révocation d’un conseiller des affaires étrangères / Harcèlement de jeunes subordonnées	Le Conseil d’État confirme le 5 février 2026 la révocation pour faute d’un conseiller des affaires étrangères à qui il était reproché des agissements de harcèlement moral et sexuel envers de jeunes agentes placées sous son autorité, notamment lorsqu’il était en poste à l’étranger. La sanction n’est pas disproportionnée compte tenu de la gravité des faits, du niveau de responsabilité de l’intéressé, de sa position hiérarchique vis-à-vis des victimes et du fait qu’il exerçait des fonctions impliquant la représentation de la France à l’étranger, retiennent les hauts magistrats. Conseil d’État, 5 février 2026, n° 507692 AEF, 2 mars 2026

[Retour sommaire](#)

Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.

Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)